

6 RUE FRUCTIDOR
Société par actions simplifiée au capital social de 4 794 960 €
Siège social : 30 avenue Kléber – 75116 Paris
848 766 481 R.C.S. Paris

(la « **Société** »)

**ACTE SOUS SEING PRIVE CONSTATANT LES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
EN DATE DU 15 JANVIER 2024**

Les soussignées :

1. **COVIVIO**, société anonyme à conseil d'administration, dont le siège social est situé 18 avenue François Mitterrand, 57000 Metz, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Metz sous le numéro 364 800 060, représentée par Monsieur Olivier ESTEVE, en sa qualité de Directeur Général Délégué,

propriétaire de 2 402 275 actions de la Société, et

2. **OPCI PREDICA BUREAUX**, société de placement à prépondérance immobilière à capital variable sous la forme d'une société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 16/18 boulevard de Vaugirard, 75015 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 522 856 905, représentée par son Président, la société de gestion, AMUNDI IMMOBILIER, société anonyme dont le siège social est situé 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 315 429 837, elle-même représentée par Monsieur Gauthier TOULEMONDE, dûment habilité aux fins des présentes,

propriétaire de 2 392 685 actions de la Société,

agissant en qualité de seuls associés de la Société (les « **Associés** »), propriétaires des 4 794 960 actions composant l'intégralité du capital social de la Société,

Ont, conformément à l'article 4.4 du pacte d'associés conclue entre les Associés en date du 29 octobre 2019 et à l'article 5.2.1 des statuts de la Société, entendu adopter les questions figurant à l'ordre du jour au moyen d'un acte sous seing privé auquel sont parties tous les Associés.

Après avoir pris connaissance du rapport du Président et étant préalablement rappelé que la société ERNST & YOUNG ET AUTRES, Commissaire aux comptes titulaire de la Société, a été informée des présentes décisions,

ont pris des décisions unanimes portant sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Transfert du siège social de la Société avec effet au 26 février 2024 ;
- 2) Modification corrélative de l'article 1.4 « *siège social* » des statuts de la Société avec effet au 26 février 2024 ;
- 3) Pouvoirs pour formalités.

PREMIERE DECISION

(Transfert du siège social de la Société avec effet au 26 février 2024)

Les Associés décident de transférer, à compter du 26 février 2024, le siège social de la Société fixé actuellement au 30 avenue Kléber, 75116 Paris, au 10 rue de Madrid, 75008 Paris.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associés.

DEUXIEME DECISION

(Modification corrélative de l'article 1.4 « siège social » des statuts de la Société avec effet au 26 février 2024)

En conséquence de la décision qui précède, les Associés décident de modifier, à compter du 26 février 2024, le premier alinéa de l'article 1.4 « *siège social* » des statuts de la Société, qui sera désormais rédigé comme suit :

« Article 1.4 – SIEGE SOCIAL

1.4.1 Le siège social de la Société est fixé au 10 rue de Madrid, 75008 PARIS. »

Le reste de l'article 1.4 demeure inchangé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associés.

TROISIEME DECISION

(Pouvoirs pour formalités)

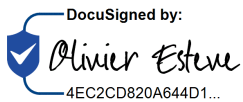
Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes pour effectuer tous dépôts, publications, déclarations, et formalités qui seront nécessaires.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associés.

*

* *

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal constatant les décisions unanimes des Associés qui a été signé, après lecture, par les Associés.

DocuSigned by:

4EC2CD820A644D1...

COVIVIO

Représentée par : Monsieur Olivier ESTEVE

DocuSigned by:

5DD8E44DDC1F44B...

OPCI PREDICA BUREAUX

Représentée par : AMUNDI IMMOBILIER
Elle-même représentée par :
Monsieur Gauthier TOULEMONDE